

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2013

L'an deux mille treize, le six du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-neuf novembre deux mille treize, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 07

Présents : Mmes Sophie Ogier, Céline Paillard, Evelyne Domont
MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Olivier Malaval, Daniel Cauchois,

Absent(es) excusé(es) : 04

Absent(es) excusé(es) : Sandrine Bove, Yannick Dutilloy, Damien Langlois, Warwick Wilkins.

Secrétaire de séance : Céline Paillard

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 24 septembre 2013.

DÉLIBÉRATION N°29/2013
Concours des maisons fleuries 2013

Les membres du conseil municipal décident de reconduire le concours des maisons fleuries pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de récompenser les participants de la façon suivante :

- Les premiers par un bon d'achat de 30€ de fleurs dans les serres du Château de Mesnières
- Les deuxièmes par un bon d'achat de 20€ de fleurs dans les serres du Château de Mesnières
- Les troisièmes par un bon d'achat de 10€ de fleurs dans les serres du Château de Mesnières
- D'accepter une participation financière de l'Institut Saint Joseph

Les bons d'achat seront valables jusqu'au 31 mai 2014.

Cimetière : point d'eau

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier reçu pour une proposition d'amélioration concernant l'accès au robinet d'eau du cimetière de Bures-en-Bray. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, propose de faire établir des devis afin d'estimer le montant des travaux éventuels, voire d'installer une citerne.

DÉLIBÉRATION N°30/2013
Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100.% par an (avec 4 voix pour à 100% et 3 voix à 50%)
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Evelyne HENRY, Receveur Municipal, à compter de sa prise de fonction.

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires (soit 30.49€ pour l'année 2013).

DÉLIBÉRATION N°31/2013
Décision modificative

Afin de procéder à l'intégration des travaux concernant la 31^{ème} tranche d'éclairage public, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2013, opération 117 :

Section investissement :

En dépenses :

Chapitre 041 - Article 21538 : 31 434.19€

En recettes :

Chapitre 041 - Article 238 : 15 908.07€

Chapitre 041 - Article 132 : 15 526.12€

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°32/2013

Donation de Monsieur DUVAL-PAQUET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur DUVAL-PAQUET demeurant à Aubergenville souhaite faire don à la commune de Bures-en-Bray de la parcelle cadastrée section B numéro 117 pour 96 ares 83 centiares

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette donation et de régler les frais qui en découlent, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°33/2013

Devis Bodet : avenant au contrat de maintenance annuel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation de faire contrôler le paratonnerre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de faire contrôler le paratonnerre et autorise Monsieur le Maire à signer l'Avenant du contrat de maintenance annuel cloches, paratonnerre de l'entreprise Bodet.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°34/2013

Garages communaux

Monsieur le Maire a demandé l'évaluation de 2 garages dont la commune est propriétaire au service France Domaine. Celle-ci évalue l'ensemble des biens à 11 000€ soit le plus grand garage à 8 000€ et le plus petit à 3 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de mettre en vente le petit garage au prix de 3000€ + les frais de séparation évalués à 1088.36€ et les frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur.
- de garder le grand garage pour servir de local de stockage.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votants : 7 Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les divers points suivants sont abordés :

- Rythmes scolaires
- Organisation de Noël 2013
- Vœux du Maire : Vendredi 10 janvier 2014
- Délégués communautaires
- Demandes de subventions refusées :
 - o Association Charline (pathologie cardiaque)
 - o AFM (Association Française contre les Myopathies)

La séance est levée à 22 heures 30minutes.

A NOTER

Vœux du Maire et remise des lots du concours des maisons fleuries 2013 :
Vendredi 10 janvier 2014 à 18 heures.